



Remerschen, le 21 décembre 2023

Avis

Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés

Il est porté à la connaissance du public que la demande N° 1/23/0646 a été introduite auprès du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploitation dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés :

Demandeur : **Syndicat SESE**

Objet : **Modification du délai de mise en exploitation (1/21/0212)**

Emplacement : **Bréicherwee 3, Remerschen**

Le Collège des bourgmestre et échevins,
Michel Gloden, Jean-Paul Muller, Tom Weber